## L'ABEHLE.

ournal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléana, de la Première et de la Troiseme Municipalité.

tenerime par J. Bayon. MEROREDI MATIN, 7 DECEMBRE 1836

le samis de Marin Van Buren ei de Richard M rule Divie, rui d'Oriéans, afin de célébrez la victoire noue venons d'obtenir

Compagnie de l'Océan par le moyen de la va-peur. Comme nous l'avons annoucé, les livres de cette nongrie ont été ouverts depuis hundi passé : le 3. l'ancès cet avant conceur nous n'avons aneun le la réassite de ceite institution ; nous félicia lone nos conentoyens, d'avoir pris à cœur une coracion aussi unte que nécessaire à noire coma la accrossed montrent d'une manière bien arranthe l'opposition que l'on devait avoir jour sour à mettre ce grand projet en œuvre, et c'est autant d'orqueil que de plaisir que nous annonmonnes qui résident à la Nouvelle-Orléans, et conductement intéressées à sa prospérité. Voici l'é-it des livres de souscription, de lundi à hier à deux res-Lundi, 871 actions ont été prises par 49 souspteurs, ce qui donne un total de \$87,100-Mardi, 22 actions out été également souscrites par 117 cice qui donne un total de \$112,200-Total des ons prises : 1993-Nombre d'actiennaires : 166-M n'ant total général des actions souscrites pendant - leux jours 5199,300.

Du port d'armes secrètes. 'éplorable évènement dont M Jean Jules Barveré la victime, dun mehe dernier, est de nature à e le victoire, quin nome cermer, est de nature à clime de bien triates réflexions à tout individu qui paur quelque chose l'ordre public et le respect for doit aux lois qui régissent la communauté e i est un des membres.

Exectlet, quelle garantie existe-t-il pour le citoyen . Thomme vertueux, le pere de famille, dans un of lour existence est constamment mise en dan-- est de se baigner dans le sanz de son semblable. e, cher jusque dans la source de son existence la ré-ce de l'affront pretendu qu'il en a recu? Mussaines pérds qui entoureut sans cesse l'homme

I neif ont quelque chese d'effrayant et de mons · ix dans teur nature, et sont propres à faire de noire un véritable épouvantail, l'antre de l'anti civilion et de la terreur, de quelles expressions doit-on sage pour prendre ce qui doit se passer su sein a sciété forsque l'on y voit le crime sortir des rou-- dinaires qu'il s'est tracées et assuiner un caractè

en meurire l'équilibre que des lois sans doute imsontes cherchent vainement à faire régner dans le s pour le plus grand bonheur de la population qui n w. Les parules nous manquent pour bien exi r ce surcroit d'anxiété publique!.... Norre intention n'est nullement de chercher à sou-

auf nird'hai le voile qui couvre encore l'attentar manche dernier. Déplorant comme out honne nine doit le faire un iévênement, qui privo la soe d'un citoyen utile et laborieux, et qui entève à parens chéris le seul appai sur lequel de compadans leur vieillesse, il ne nous est pas permis - de notre cœur. C'est à la justice, s'il en existe · et à y appliquer la peine que les lois y atta-

staquestion de l'hamicide, et que nous cherche-a approfondir les causes qui le rendent si comet si atroce parmi neus.

time peut nier que ce no soit à la désolante coustrop fréquemment pour l'honneur de la Nouvelle Texas. e eus, viennent en sanglanter les pages de son histoime de cet usage ce serait nous exposer à entrer es trop de particularités et à donner à cet article

wa same. En effet, les scules armes dont on se , d'abord, pour se défendre en cas d'attaque, Chicanne à épée: c'est ce que peuvent certifier is les anciens habitans du pays Graduellement le agnard, les pistolets de poche; (coups de poing et uces ont remulacé la canne à évée, la substitution arme secrette à l'arme apparente ne prouverait e pas l'évidence de la modification apportée es la coutume premièrement établic? Mais on - l'inacontenté de ce changement énorme. Il a encore au crime qu'il cherchàt à perfecionner la de l'arme secrette, de momère à rendre ses cautifilibles. On en a done inventé une dont la seus cipale et fixer les droits à payer la nontristine et le traitement des prisonniers &c. Art. let. Il est decrété que jusqu'à ce qu'un édifice convenible un téré construit, pour cet objet spécial, les chambres au rez de chaussée de la propriété de Fras e l'on s'imagine un contelas de 12 à 15 ponces de guar, large de 2 à 3 pouces, et d'environ. 4 lignes sseur, tranchant des deux côles iusqu'à mi lame.

ver par un système de lei très névères, les ubus existans, alms quine tendent, comme mus l'avons dit plus

un st, qu'à la ruine entière de la société. Améliorations-3me. Municipalité. En traitant des améliorations de la Nouvelle-Orléins, nous avons embrassé l'ensemble d'une grande voie divisée en trois municipalités, comme Paris l'est en douze; et nous n'avons jamais prétendir la consi. cerer comme ces villes d'Europe qu'un fleuve sépare,

jui, appartenant à des puissances diverses, se por stune envis mutuelle qui souvent devient plus que le l'enviet Nous considérans donc notre ville comme o grand tout, dont'les miérêts généraux ne sauraient e divisés ; et c'est sous cet aspect que nous avons e is sagé la question de la réunion des Texas, sans mous inquièter à laquelle des parties de la cite cette mesure pouvait être le plus mile, desirant du reste quelle le fût à toutes.

Aujourd'hui, nous nous occuperous des intérêts spé-CIRUX de la 3me Municipalité, tonjours persuadés que le progrès d'une fraction si intéressante du tout, ne ponvait prospèrer sans que l'ensemble y gagnat. Tel, est notre doctrine et nous la croyons conforme aux règles de l'équité comme aux véritables principes d'une économie politique bien conçue.

La 3e, municipalité dont la situation, favorisée par un excellent mouillage, appellera tôcou tard un grand courant d'affairee ; cette municipalité, disons noue, a'scupe en ce moment des plus importantes amélio tations. Elle projette, à la fois, deux grandes entreprises ; celle d'un chemin de fer conduient au quartier

e golfe, éviterait aux petits butimens, et même aux atenux à vapeur, un détour et des contretems plus ou moms numbles. Cependant, c'est un travail si impor-tant qu'un canal de navigation, qu'un tel projet demande à ère médité et approfondi ; et que les gens de l'art même s'y pourraient fourvoyer, s'ils ne consultaient attentivement les meilleures caries marines, pour s'assurer de l'existence de passes constantes, et suffisamment délendues contre les bancs qui obstruent en partie ce grand lac. On ne saurait donc mettre trop de prudence dans l'exécution de ce grand projet; mais aussi, l'on ne furuit apporter trop de zèle à l'accomplir, s'il est recénnu praticable. C'est, à notre sens un nouveau débouché donné aux produits fuurs de terres maintenant incultes; et un moyen de vérifier une grande étendue de pays encore improductif. Tout ce qui tend à ouvrir des communications entre un funcion qui su contraite est autorisé à faire tele réglemans pour l'administration intérieure de la dite prison qu'il croira convenables, pourvu qu'il ne soient pas contraires aux dispositions de la présente urdannauce, il sera aussi autorisé à faire tele réglemans pour l'administration intérieure de la dite prison qu'il croira convenables, pourvu qu'il ne soient pas contraires aux dispositions de la présente urdannauce, il sera aussi autorisé à faire tele réglemans pour l'administration intérieure de la dite prison qu'il croira convenables, pourvu qu'il ne soient pas contraires aux dispositions de la présente urdannauce, il sera aussi autorisé à faire tele réglemans pour l'administration intérieure de la dite prison qu'il croira convenables, pourvu qu'il ne soient pas contraires aux dispositions de la présente urdannauce, il sera aussi autorisé à faire tele réglemans pour l'administration intérieure de la dite prison qu'il croira convenables, pourvu qu'il ne soient pas contraires aux dispositions de la présente urdannauce, il sera aussi autorisé à faire tele addite prison qu'il croira convenables, pour u qu'il ne soient pas contraires aux dispositions de la présente va dispositions de la présente sussi autorisé aux dispositions de la présente sussi autoris aussi autorisé aux dispositions de la présente sussi autorisé aux dispositions de l mande à être médité et approfondi ; et que les gens de l'art même s'y pourraient fourvoyer, s'ils ne consulce qui tend à ouvrir des communications entre un grand centre commercial, et des contrées favorables à la culture, doit, un jour ou l'autre, attirer vers ce centre tous les produits auxquels on aura ouvert un débouché commode. Cependant, nous n'osons unticiper sur les décisions des gens de l'art : et, tout désireux que nous sommes de voir s'étendre les ramifications de notre commerce, nous ne nous permettrons pas d'insister sur l'utilité du projet. Quoiqu'il en soit, si la sagesse du conseil municipal adopte ces vastes plans: l ne faut pas qu'il puisse être arrêté dans ses vues d'amélioration par des considérations pécuniaires : et, par malheur la richesse de la 3me, municipalité ne ré-pond pas à l'essor dont elle est susceptible! Il est pourtant un moyen qui a frappé plusieure bons esprits, et qui procurerait des fonds suffisans pour subvenir aux dépenses où entraîneraient des améliorations quelque bien entendues qu'elles fussent.

Nous voulous parler d'un terrain vaste, mais dont l'emploi n'est pas bien déterminé. La batture enfin, an jou du crime et dont un des besoins cons-condition de l'utiliser su profit de la commodité du port. Ses intentions ont été remplies ; et le port de la ses tile se bargner dans le sang de son sessionante.

Sme. municipalité ne le cède en rien en commodités, a non qui le choque et qu'un faux point d'honneur et en facilités, à celui de la ville; mais, l'emploi de tet considérer comme une insulte digne de mort, cette batture reste vague et presque sans objet. Si termeurtrier sur le sein de la victime, et court donc, ne consultant que le bien public, le donnatsire consentait à modifier les conditions d'une donation dont le fait est accompli : s'il s'entendait à cet égard avec la commission des améliorations de la 3me municipalité; nul doute qu'un capital considérable ne résubût de la division en terrains, et de la vente d'un es-pace maintenant vague et presque sans objet. Et quels résultats pour la 3me, municipalité! Quelle population unile a'y porternit, et quel magnifique quartier s'élèverait sur le bord du fleuve!

en suveamé si étrange, employons le mot propre, si céloss au desir de voir prospérer une partie si inté-RRIBLE, qu'il n'est plus nécessaire ni d'une pro-ation, ni d'un besoin de vengeance pour détruire vues aux lumières des personnes intéressées ; et, sans

ordans leur vieillesse, il ne nous est pas permis d'un dans leur vieillesse, il ne nous est pas permis d'un des partile 23 novembre, nous er plus le neus insperint les sentire aucune parmi nous à faire le reste. C'està, se dirigeant au Sud : notre armée les poursuivaient, s examiner quel est le dégré de criminalité de et on s'attendait à la voir revenir bientot. Le bateau commis eir la personne du matheureux : à vapeur Izard, qu'on disait perdu, a été remis à flot.

Conseil de la 3me. Municipalité.

Nance straordinaire de 2 décembre 1936.

Le Conseil s'est assemblé extraordinairement.

Le Recorder ayunt appelé les membres à l'ordre et invité le secréture à laire l'appel nominal, les membres résens tarent Mrs. Feraud, Murigny, Lura, Kilshaw, et Davagueand.

En consequence, M. Barrosse a été déclaré dûment éta.

Le Recorder fait l'appel des comités.

M. Duvigneaud, rapporteur du comité des améliorations lait un rapport accompagnant les résolutions suivantes:

Résolu que le maire est autorisé à acheter de Blaize Jean Baptisce h. c. l. cette portion de sa propriété, située dans la rue Clouet, nécessuire au prolongement de la rue Moreau, ayant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Clouet et 124 pieds 10 pouces de prolondeur, pout la sonme de \$2,200, payables, mille pissires comptant et \$1200 en un billet à un un; Qu'à cet effet, le maire est autorisé à tirer un mandat sur le trésorier pour la sonme de mille pissires et à signer au nom de la municipalité et à l'ordre du trésorier un billet de douze ceut pusistres à un an de dâte.

isseer, tranchant des deux côiés jusqu'à mi laine, ne trempe si parfane que le métal le plas dur ne propose parfane que le métal le plas dur ne propose parfane que le métal le plas dur ne propose parfane que le métal le plas dur ne de que ser autoris à employer un des hommes sous se en outre que ect éponyaniable instrument a la métan sabre ou d'un cimeterre, ce qui en rend la se plas large et par conse point d'une nature plas que le dis golière et pour préserver l'ordre et la propriéé dans la dite prison, bien entendu que le discolière que le dis golière et pour préserver l'ordre et la propriéé dans la dite prison, bien entendu que le discolière que le dis golière et pour préserver l'ordre et la propriéé dans la dite prison, bien entendu que le discolière que le discolière que le discolière et que le discolière et qui le grafie.

Art. 3. Il est de plus décrété que la dite prison ser autoris de employer in des hommes sous ses ordres en qualité de geolière et pour préserver l'ordre et la propriéé dans la dite prison, par le parte et par conse point d'une nature plus der et pour préserver l'ordre et la propriéé dans la dite prison, par le le sur en jour.

Art. 3. Il est de plus décrété que la dite prison, des un surveillance du premier leutenant de la garde que le dite prison, par le que le dite prison, der maure de la garde.

Art. 3. Il est de plus décrété que la dite prison, sous ordres en qualité de geolier et pour préserver l'ordre et la propriéé dans la dite prison, par le manue aux hommes de la garde.

Art. 3. Il est de plus décrété que la dite prison, out et garde de recevoir et par dur le dite prison, par le manue aux hommes de la garde de recevoir et garder en sureit ties de nou maitres, ou maitres, tous individus arréés par le manue aux hommes de la garde.

Art. 3. Il est de plus décrété que la dite prison, par le par le manue aux hommes de la garde.

Art. 3. Il est de plus décrété que la dite prison, par le manue aux hommes de la garde de recevoir et par le manue aux hommes de la garde de recevoir et ga

Art. 7. Il est de plus décrété, que le recorder pour-tion.

Art. 7. Il est de plus décrété, que le recorder pour-ra, lorsqu'il le jugera convenable aux intérêts de la municipalité, ordonner que les esclaves, qui auront éré détenus dans la dite prison, pendant trois jours consécutifs, suient employés à nestroyre et répuéser les rues et chemins publics, les levées, ou à travallerà iout sutre cevrage public; et les dits esclaves pendant qu'ils acront employés, devront être convenablement enchaînés et placés sous la surveillance du voyer ou-d'un des commissaires; bien entendu, que les frais de nouvriture des dits prisonsiers seront à la change de

de la Terre aux Bœufe, et celle d'un canal conduisant | la municipalité pendant qu'ils seront ainsi employés | de la Terre aux Bouffe, ét celle d'un canal conduient au la Terre aux Bouffe, ét celle d'un canal conduient avantages qui parsissent incontestables; et doit faciliter le transport des produits de ce quartier dont l'importance agricole s'accroît chaque jour. Sous ce rapport il doit être tout aussi profitable à l'agricolture d'un d'admettre aucn à franger dans la prison ou la cour de ladite prison, à moins qu'il n'y soit accessence de la partie inférieure de la ville; et par suite au quarré même de la ville, qui ne manquerait pas de participer aux bienfaite d'une semblable veine de prospérités.

Le second projet paraît au premier coup d'oil devoir donner aussi d'immenses avantages; et le canal qui fernit communiquer directement la ville avec le golfe, évitterat aux occirs buimens, et même aux corte.

Corder.
Il est autorisé à ôter aux personnes tous les articles qu'ils pourraient appliquer à quelque usage dangereux ou dont ils pourraient s'aider pour s'échapper de la

prison
Art. 10. Le recorder cet autorisé à faire tels régle-

nue.

Résolu qu'il est permis à M. Vaurigaud de réparer
le baieau à vapeur l'onichattrain, en y posant la machine du bateau à vapeur Ohio qui se trouve maintenant en face de sa fonderie; bien entendu qu'une semblable permission ne puisse être considérée comme un
droit qu'a M. Vaurigaud sur le whaif en face de su
propriété.

propriété.
Sur la question d'adoption de la résolution précédente, M. Lara a demandé l'appel nominal.
Le secrétaire; l'ayant fait, Mrs. Marigny, Féraud et Duvigneaud ont votédans l'affirmative et Mrs. Kilshaw et Lara, dans lu négative.
Sur motion de M. Lara et après dispensation des rècles.

régles,
Résolu, que le maire est autorisé à tirer un mandat
de quarante piastres sur le trésorier de cette municipalné en laveur de Mme. Vve. Ganuchon, pourvu que
cette somme soit affectée au paiement d'une lucence

cette somme soit affectée au paiement d'une licence de colporteur pour un an.

M. Duvigneaud présente une série de résolutions avant pour but de défendre aux marchands de nègres d'avoir leurs esclaves ainsi destinés à être vendus dans des limites de cette municipalité en deça de tonte cette partie bornée par la rue des Bons Enfans, la rue de l'Esplanade et la rue de la Leyée jusqu'à la rue de l'Esplanade et la rue de la Leyée jusqu'à la rue e l'Indépendance. Ces résolutions sont mises à l'ordre du jour pour la BŒUF... séance prochaine.

Sur motion de M. Davigneaud et sprès dispensa-Sur motion de M. Duvigneaud et sprés dispensa-tion des règles,
Résolu que cette partie du 4me. district comprise entre la rue de l'Esplanade et le canal Marigny est et demeure incorporée, et jouira des mêmes droits et privilèges accordes aux autres parties incorporées de

etre municipalité. Sur mution de M. Duvigneaud et après dispensation de règles.

Résolu qu'il sera du devoir du voyer de faire immédiatement placer des tuyaux d'arrosage dans toutes les rues perpendiculaires au fleuve au déssous de la rue Piété.

rue Piété.
Sur motion, le Conseil s'est ajourné à mercredi pro-chain 7 du courant, à 4 heures de l'après mult. Copie conforme.

J. B. S. St. AMAND-Secrétaire

Tait sur le bord du fleure!

De relles considérations sont séduisantes; et si nous course de la ville, c'est ftontefois en soumettant nos vuesaux dumières des personnes intéressées; et, sans prétendre préjugaren rien de leurs intentions, ou de purs'intotifs; nous ne mettons en doute, ni le zèle des autorrés, m le patriotisme du donnataire; et, quelle que sont leur détermination, nous restrons convainceus de l'influence que le bien public aura cue sur leur conduite inous bornant à faire des vœux sincères pour le concents d'améliorations qui dovent faire de la Nouvelle Oriéans la digne rivale de New York!

DERNIERES NOUVELLES DE LA FLORIDE.
Par le brick El Dorade, cap: Law, arrivé hier du Withlacoochee, d'où il est parti le 28 novembre, nous avons des nouvelles du siège de la guerre jusqu'à cet te date. Les Indiens retraitaient du Withlacoochee en à se dirigeant au Sud ontre armée los poursuivaient, e et on s'attendait à la voir revenir bientôt. Le bateau à vapeur l'ard, qu'on dissit perdo, a 6:6 remis à fot.

NOUVELLES DU TEXAS

L'incluent de voir prospérer une partie si intérier de la comment de la comment en toute le leur pays, ont cherché à donner le plus grand écht à l'affaire du rélugié Conseil. Its ont trouvé chez nous, comme c'el devait être, ande et appui dans l'ofposition. In ne s'agit de rien mons que d'une accustion de la mourté puis mainte de leur pays, ont cherché à donner le plus grand écht à l'affaire du rélugié Conseil. Its ont trouvé chez nous, comme c'el devait être, ande et appui dans l'ofposition. In ne s'agit de rien mons que d'une accustion de la rientité publiquement aid ans leur cemes les plus injurieux au gouvernement français entit se fur sui ment de leur pays, ont cherché à donner le plus grand écht à l'affaire du rélugié Conseil. Its ont trouvé chez nous, comme c'el devait être, ande et appui dans l'ofposition. In ne s'agit de rien mons que d'une accustion de la truité publiquement ai dans leur reme le leur pays, ont cherché à donner le plus grand écht à l'affaire de le leur pays, oni

massion ne fut pas connue, on pensait généralement qu'il était chargé de traiter avec les Texions. Le général france connue, on pensait généralement qu'il était chargé de traiter avec les Texions. Le général france connue, on pensait généralement qu'il était chargé de traiter avec les Texions. Le général france connue, on pensait généralement qu'il était chargé de traiter avec les Texions. Le général france connue, on pensait généralement qu'il était chargé de traiter avec les Texions. Le général france connue, on pensait généralement qu'il était chargé de traiter avec les Texions. Le général france connue, on pensait généralement qu'il était chargé de traiter avec les Texions. Le général france connue, on pensait généralement qu'il était chargé de traiter avec les Texions. Le général froit c'est sur leur doinocrain, sur les repréteurs du reint était que l'on écoure, eux que l'on coit : c'est sur leur doinocrain, sur les repréteurs du veux, sur les repreteurs du sevent, etc leurs quains avant l'étre livrés à la police de Berne, que l'on coit : c'est sur leur pourtant que l'on écoure, eux que l'on coit : c'est sur leur pourtant que l'on écoure, eux que l'on coit : c'est sur leur pourtant que l'on écoure, eux que l'on coit : c'est sur leur pourtant que l'on écoure, eux que l'on coit : c'est sur leur pourtant que l'on écoure, eux que l'on coit : c'est sur leur pourtant que l'on écoure, eux que l'on coit : c'est sur leur pour dissonchion, sur les repréteurs une purpers qui unit passe deux aux les repreteurs du sueux, sur les repret

Le Constitute and tendine priche accounted and the stronger participalizate at a description and a stability of the stronger participalizate at a stronger participal participalizate at a stronger participal participal participal participalizate at a stronger participal participal participalizate at a stronger participal pa

serve the Study provides calls provide company of the study of the stu xiorqués à ce misérable Couseil par ce tribunal d'une accusation publique contre un ambassadeur et

PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

BUCCEMBION VEUVE RACCHUS ? c. .

VENTE per le Register des Tristaments.—Samedi,
le viugt quatrième jour de décambre, 1936, à midi, à la Bourne encoignure des rese Churries et Bt.

Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honoreble Cour des Preuves, dens et pour la paroisse et
ville de la Rouvelle Oriens, jesposerai et vante publique à l'encan posse compte de la succession defeu Marianne Don ucontra lies Dassau p. c. L veuve
de Jean Baptiste Bachus les esclaves et propriété
foncières, ravoir.

Françoise, aégresse de champ agés d'environ 25
ane. In let de Terre, situé au isobourg de l'Amont chans elles Lacourse, les ant partie d'un plus grand le de terre désigné par le nomère quarre, de l'ière namére cours. Il est inutile je pense de farre valoir leté améliore de terre désigné par le nomère quarre, de l'ière namére cours. Il est inutile je pense de farre valoir leté améliore de face à la rue Pritannée et cent vingt pasée de préfondent.

Canve, irusa a nome de fait puble annu que cours.

Il est inutile je pense de farre valoir leté améliore qui sont à la vaille d'être lattes lines cette partie, l'ions qui sont à la vaille d'être lattes lines cette partie, l'ions qui sont à la vaille d'être lattes lines cette partie, l'ions qui sont à la vaille d'être lattes lines cette partie, l'ions qui sont à la vaille d'être lattes lines cette partie, l'ions qui sont à la vaille d'être lattes lines cette partie, l'ions qui sont à la vaille d'être lattes lines cette partie, l'acquire la passage de faure valoir let annue cour.

Canve, irusa a nome de canve, irusa a nome chance de faite valle d'être lattes lines cette partie, l'ions qui sont à la vaille d'être lattes lines cette partie, l'un de passage de faure valoir let annue cour.

Cantuilles que la countinuation de l'auvertage de passage de la rue de la Dounne, ce qui devra industrable mont de la nue de la Dounne, ce qui devra industrable mont de la nue de la Dounne, ce qui d'extre lattes la passage de la nue result de passage de faure valoir let annue cour.

Les inutile je pense de faure valoir let annue cour.

Il est inutile je pense de faure valoir let annue cour.

Il est inutile je pense de faure valoir let annue cour.

Il est inutile je pense de faure valoir let annue cour.

Il est inutile je pense de faure valoir let annue cour.

Les inutile je pense de faure valoir let annue cour.

Il est inutile je pense de faure valoir let annue cour.

Il est inutile je pense de faure valoir let annue cour.

Il est inutile je pense de faure valoir let annue cours.

Il est inutile je pense de faure valoir let annue cour.

Il ne. Jean Pierre, nègre âgé d'environ 30 ans, maladif, de lace à la luie riyaname de la lui la lace à de maje de choident.

Candulent.—Un tier computant, un tiere à eix maje et un tiere à douxe meis de crédit en hillets endousée à la satisfaction des venteurs avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait palement.

W.F. Co DUPLESSIS,
Regimer des Tautaments.

Re. Les actres de vente seront passés pardevant
Louis T. Caire aux frejs des acquéreurs.

7 des. Louis T. Caire aux frances acquéreurs. 7 des.

SUCCESNIUN de Jean Michinard Varie
par le Régister des Teistamens—Leindi, le dixneuvième jour du mois de Décembre, 1896, à dix heures du main, en vertu d'un ordre de l'honorable Courdes Prenves, dans et pour la Parnisse et velle de la
Nouvelle Oriéans, en date du 6 Décembre 1826, j'exposerai en vente publique, à l'encan, au No. 53, rue
Girud, entre les rues des Maganine et Tchospitoslas,
les immeubles dépendant de la succession de Jean
Michinard, décédé
Conditions de le veste : Contrième ETAT DU COTON.

Existences sur place ot à bord de nav jusqu'au 5 décembre... 115,693halles Importations d'hier, 6006 ...

DERNIERES DATES.

COMMERCIAL. VENTES DE COTON D'HIER.

#ipi..........

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

mais, etc. Bateau à vapeur Ricky Mountain, Gilbert, de Ed-

dyville, avec tabac, coton, etc.
Bateau à vapeur Tuski ia, Woods, Yazoo river.

Bateau a viyeur Lexington, Alter, Vicksburg, Biteau a vipeur Lexint, Roffel, de Natchitoches

Théatre Américain.

Avant dernière same de Mde Lowis, et troisième début de Mr Lewis.

Ce so'r, Mercredi 7 Décembre 1836, Sorn représenté le drame caucique, intitulé THE LAST WORDS OF BILL JOSES,

Md. Lewis dansera un pastiré de l'opéra de la Juive Le spectacle sera termine nor le vaudeville, mutulé PERFECTION!

Théâtre St, Charles.

Troisième début de Mde Drake, 6ème de celui de Mr.

Bostos 26 sov New York 29 nov Philadelphie 29 nov Belsimore 28 nov Washington 18 nov Charleston 28 nov Havane 22 nov Bordeaux.

4139

FARINE.

Existences en mains et à bord de nav. 118,730 do de de la veste : Comptant.
W. F. C. DUPLESS18,
Rég. des Tests Prix Courant du Coton et des Produits. COTON Choix 00 164à 00 7 dec W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

COUR DES PREUVES—Attendu que Philibert Bordelois a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la Ville et l'arrisse, à l'ébiet d'obtenir les Lettres de Curatelle à la succession varante de feu Jean Jules Berre, décédé intessat. Avis est par le présent donné à teus ceux que cela jeut concerner, d'avoir à déduire seus dix jours, les raisons pour lesquelles in ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

Rég. des Tests.

Buccasion de Zénon Victor h. c. l.

PAROISSE D'URLEANS—Cour des Preuves de la susdite succession, et à toutes surres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, le raisens pour lesquelles le compte présenté par Victor Burthe, exécuteur testimentaire de la succession de feu Zénon Victor, homme de couleur libre, ne serait point approuvé et homologue, les fands entre ses mains réparties conformément se dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, MELASSE.
TABAC Ire qualité...2de. qualité...Croisé. # Piåt-Côtés 00 11 à 00 14

| JAMBON Fumé 00 11 à 00 14
| Côtés 00 18 à 00 14
| Côtés 00 18 à 00 14
| Piåt-Côtés 00 11 à 00 12
| BEUF Mess 15 00 à 16 00
| GRAIS-E 00 14 à 00 15
| BEURRE—Du Nord 00 22 à 00 25
| MAIS 00 95 à 1 00 

Piåt-Còtés	.00 114à 00 12	
BEUF	Mess	.15 00 à 16 00
Prime	.11 50 à 12 00	
GRAIS-RE	.00 14 à 00 15	
BEURRE-Du Nord	.00 22 à 00 25	
MAIS	.00 95 à 1 00	
AVOINE	.00 621à 00	
WHISKEY	.00 10	
Comman	.00 37 à 34	
TOILE	D'emballage	.00 96 à 00 97
COR'JE	D'emballage	.00 10 à 00 13
PLOMB, en aumons, les 100 liv	.5 871 à 7 déc	

7 déc René Salaun contre Auguste Moret.

Rog. des Tests.

COUR DE B48TRICT—En vertu d'un ordre

de anisie et de verite à moi adressé par l'honorable cour du ler district judiciaire, il sern vendu à la
nouvelle Bourse, endoignure des rues St. Louis at

Chartres, en octte ville, à une houre de relevée:

Un oprtain nègre nommé Lewis, àgé d'environ 15

ans. Saiei dans dans l'affaire cidequue. Conditiens:

comptiant. FRED. BUISSON, sharif.

PORT DE LA NULL ELLE-ULLE-AUSTRANSSE

Expédiés.

Navire Peruvian, Shart, Liverpool, G Bedford.

Navire Hamilton, Bulley, Havre, Bailey & Abbott.

Brick Julia & Helen, Thordyke, New York
Bulley & Abbott.

Gaélette Pirto R. co., Eusted, Charleston,

J A Barelli & co.

Goélette Julius Casar, Miore, Brazona, J Rood & co
Misuo Mercurio, Millett, Batcelone,

J Pratts & fils.

Arrivés. Tdec.

FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE INSTRICT DES ETATS

UNIS.—District friental de la Louinanc.—Harrod et Quarles contre le novre Glouce-ser —En vertu
d'un venditione exponse à moi adressé dans l'affaire
ci-dessus, il sers vendu au Merchants Exchange, rues
Royale et de l'Exchange, entré Douane et Canal, en
cette ville, le lundi 19 du courant, à midi et demi, le
nassire Cioccustrat, de Boston, du port de trois-centtrente—huit tonnesux 50/75e. par registre; construit à
Gloucester, dans l'état du Massachusetts, en l'année
1432, avec tous ses apparaux, voilures et ameublemens. Le navire est amarré de l'aure bord du fieuve
en tace de la ville, et l'ou peut voir son inventaire à
mon bureau. Arrivés.
Sloop Harmony, Alden, de la côte, avec de la melasse Bainan à vapeur Ganges, Austin, de Manchester, n face de la vine, est de la manacharen de la marchall, Nouvelle Oriéans, 2 décembre 1836.

J. H. HOLLAND, 6 déc.

Marchall des E. U. avec du coton.

Bateau à vapeur Clinton, Stanley, de Cincinnati, avec de la farine, poinmes, or ifs, fromage, porc, breuf,

JAEGER ACHTUNG-Die Mitglie-JAEGER AURTUMS-Lie mingus-der der compagne sind aufgefordert, Sentag den 11 d'eses, um 8 Uhr in voller Uniform sich Einzufinden, der Versammlungs Plats ist mit Bassin. Auf Befehl des Hauptmanns. F. MULLER. Fourier.

Esclave de le la geole de la paroisse
Jefferson-Une négresse nommée Baben, se
diannt apparenir à madams Ferry, des Attacapas. Le propriétaire est requis de venir la 7 dec J. CHARBONTET, shérif.

D'Le navire EUROPE,-Avane générale-Toutes os personnes qui on des réclamations sur les mar-coes préées pardessus bord du navire Buropa, capi-Drummond, de New York, vouéront bies envoyer i mis liatement leurs comptes authentiques par du-7 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

acc Ballea & ABBOTT, it rue Bienville.
The navire Ettanbeth Bruce, 'capitaine Rozers, de Bison, est en dechargement en face du poteau no 94. Les capyanatures sont requis de venir
recevoir leurs marchandises.

On Lo navire Manchester, capit Patten, est en
dechargement via è us le potestu no 94. Les consignatures sont pries de venir recevoir leurs marchandises.

Tale. RAHEVI & ADDIANTE. 7 dec BAILEY & ABBUTT, consignataires

Pour Harrisoburg, Monree, et l'Ecore Pabre, Oenchite et les ports internactiones—Le baireux Millo, capitaine D. F. Manning, partira pour les endroits et dessus, jeudi 8 du courant. Pour fret ou passage, a vant de breaux emménagemens s'adresser à bord vis à va la rue Gravier ou à 7 dec. KUBBALL de POMROY, 6 Front Leves. Pour Liverpool-Le beau navire Al MANCHETER, de marche suoéreure, a beaun de 200 belles de coion pour complèter son chargement. Pour les desquelles ou pour passage, ayant de beaux emménagement s'adresser à 7 dec BAILEY & ABBOTT, 14, cue Bienville.

POUR FARMENTE, 18, rue Benville.
POUR FARMENTE, La kerch New Albany, parina
leud: 3 decembre, pour le port de Franklin et.
le la kouvelle bêrie (Attakapas). Pour frat a'dreaeer à Jh. Castagnier, à bord, via à via la rue Saint J. C. ARNAUD.

POUR TAMPICO La goolette foe voilière HONITA, capitante Thorspees, partira p sativement jouil, 8 du courant. Pour pusoure seniement, syant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou J. ROBERT & Co., 47, rue Bienville.

A LOUBE—Cette belle Massen à trois faiges, en briques, rue de Canal, entre Remnarts et Bourgogne. On peut en donner pouceasion immédiatement. Pour les conditions, s'autresser à 7 dec 50, rue du Canal. ON OFFRE d'échanger l'occupation d'une inse dans une de Chertres contre celle 1858 d'une autre dans un quartier quelque pet raitre o adresser au No 30, rue Toulouse. 5 dec. 3

N débarquement du navire Anne Louise, et à vendre par le sousagné : 500 panigra Anne Louise, et à 100 caisses Cerisse de 12 pouteilles; 100 caisses Liqueurs superfine, nouveau modèle; 100 caisses Fruits à l'Eau de Vie; 50 do Crême de novas;
50 do Marandinno;
Li do Extraitd Absynthe;
Vin rouge, syant dre

IS do Extraité Absynthe;
500 do Vin rouge, syant droit au drawback;
25 do Liqueurs fines;
2 do Fromege Gruyère; I do Fremage Reque firt. lère qualité;
Une quantité d'Huile d'olive superfine.

J. MATERRE, 7 dec 10, rue St. Louis W HISKEY-00 berile rectifié, en débarque-ment du bateau à vapeur Hinds, à vendre per JOSEPH LANDIS, 7 dec 14, rue Poydras 7 dec H. rue Poydens.

10. The Poydens.

10. The

7 dec 8, Levée de devant.

EURRE & GRAISSE—100 barillets de Beurre
Det 150 de grande, en débaquement du bateau à
vapeur Hinda, et à vandre per
JOSEPH LANDIS,
14, rue Poydras. 7 dec 14, rue Poydras.

CHAPRAUX DE SOIE Seperfins—En débarquement de navire Louisville, 41 enisses
Chapeaux de soie d'un nouveau genre et bien léger,
à vendra en gros et en détail par
J. EVANS & Co,
7 déc 10, rue de Chartres.

CHAPEAUX de Russie-Chapreux de Russie noire, récemment reçus et à vendre au mègasin de chapeaux, rus de Chartres, no. 10, per 7 déc J. EVANS & Co. 7 dec

J. EVANS & Co.

CASQUETTES—En débarquement du navire
Louisvillo—10 daisses Casquettes consistant en
loutre adperfin; do. rès trusqué, à vendre par
J. EVANS & Co.

7 dec

10, rue de Charites.

7 dec 10, pue de Charites.

PATAES DE CHANGE sur New-York, à 1 As. GRIMSHAW, 7 dec 98, rue du Canal. BUREAUX A IAPUMA.

LUSIEURS Bureaux dans la rue Carondejet,
près de la rue Capal.

Sadresser à
JAS. GRIMSHAW.

JAS. GRIMSHAW.

MARINE 200 barris belle l'arme, en deburque

M. MAHER, 16, rue Poydess. 

Venter A l'Encam.

PAR BOUNT.

TREDEND 9 de cuerra, il sera vende à midi.

A la Bourse de J Héwlett, encuignare des russ.

Chartres et la Louis,

Une belle proscriété attenant au magain de Messieurs J. A Me l. et Co. situés aux le passage de la Bourse, (Exchange Alley,) eutre Bienville et Conf., lattie ser un terrein de ét p eds 3 pouces de face, our 58 pinés 3 pouces de profondeur, ce bêtiment act on ne pués mieux calculé pour rappertur un bel intérété étant au centre de commerce, et pur su distribution, qui offre einq locations.

Le troisème étage, est dispués pour lègement de matire, avec cheminées en marbes, garceaux le le tour parfaitement fini, cuinius, chambres à domestique, cave, lieux d'aisances, et pour l'adréc, au ret de chaux és, un besu certidor hien patét ainqui que la gour.

Il est inutile je penes de faire veficie lèté amélicae.

Les personnes qui désirerementrouver un Ros placement de finds, sont inviées à visiter la propriété, ou de se référer su plan qui se trave achibé à la sasdis bourse.

Conditione:—Mottié comptant, l'acquéreur se metrit au lieu et sicce du vendour pour un billet du 2003, 75, du su 13 l'évire 1837, oi la balance à un au éui jour de la vente, as billet audose et appeuvé par le vendeax, portent hypothèque jesqu'à parfait paicment. P. B. 99 actions de la banque des Citoyens de la Louisians, qui repesent sur la susdire propriété, seront nauté vendues immédistement après. déc 7

Résidence agrés ble pour l'Eté.
PAR M. BARNETT.

L'es vande landi 12 du courant, à midi, à la bourse de Mewlett, encaignure Charren et St. Louis, 1600 LOTS DE TERR.

Situés au village de l'elizbourg. Certe vente offre considérabli-ment d'avantages aux spéculateurs, et plus particulièrement à cette partie de la population qui a l'habitude d'eller dans les villes du nord pour y passer l'été. Felizburg ne peut être surpassé par aucun endroit le long de la côte, tant sous le rapport de la selebrité que var les agréments que l'on peut s'y procurer, situé sur le bond du lac, près de la passe à Christisti; la serre y est très haute et couverts de beis de chène, fême et magnojice; il s'y trouve d'abondantes fontaines dont plusieurs consennant une eau minérale, des poissons, des huitres et des généres sont en abondance, les baline y sont très agrésbles. Ces avantages ne pervent manquer de rendre ce lieu désirable, et ungager les acheteurs à y placer leurs capitans. Il est à présumer qu'un chemin à conlisses passer a vant longanne à travers de Felizburg à Natchez; le propriétaire a en conséquence réservoirne espace de 430 pieds: cinq pour cent sur la vente de cette propriéte aement retenus par le notaire pour la construction d'in Wharf, sujet aux ordres d'un cemité qui sera norme à cet offet par les acquéreurs. Les conditions de la vente sont de 6, 13, 18 et 9 mois de cette propriéte semat rendue sur notaire public aux frais des acquéreurs aux et auront

PAR H J DOMINGON. PAR H J DOMINGON.

Laera positivament vendra armedi prochain, 10 du
acourant, à l'heure de mibil, à la Boura , encrignure des rues Chartres et St Louis, les propriétés suivantes situées au faubourg Marigny, rue des Bons Enface entre les rues Bagaselle et St. Ansien, dans l'I-

inte entre les rues Bagaselle et Sc. Aussiae, dans l'Ijet no 7.

Le let no 1 mesnrant 34 pieds 5 poures et 3 lignes
face à la rue des Bons Enfant, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de protondeur, syant une maison haute
en bois de 4 appartement, 2 cabinets, gulerie vitrée,
dc. contr carelée, cuisine et 3 sevres.
No 3 mesure 59 piede 6 peaces face à la rue des
Bons Enfans sur uns protondeur d' 137 piede 10 pouces 5 lignes, avve une maison basse en bois de 4 appertement, 2 cabinets et une gulerie, cuisine, de. le
tout contorms au plan qui sera exhibé le joar de la
vents.

pertemens, 2 cabinets et une gulerie, cuision, &c. le tout contorme au plan qui sern exhibé le jour de la vente.

Conditions: Un quart remptant et la balance à 6, 13 et 13 mois en billets endoasés à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente cher Th. Seghers, aux freis des acquéreurs.

FAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 10 décembre 1836, à midi, à la Butres de l'Arcade.

L'esclave HAN NAH, régresse âgéo d'environ 30 ans, bothes cuismière, blanchisseuse et domestique de masson, peinament garantie. Conviditions: compitant.

L'esclave JOHN, nègre âgé d'environ 33 ans, cuismier passable et d'mestique de masson, peinament garantie. Conviditions: compitant capèce de travail, entièrement garantie. Conviditions in l'encent rotouré de laimette. Conditions: l'acheteur se rendra remonable de s'ètre absenté une foie pendant trois ou quatre pour é dans premier mairre; il s'encent rotouré de laimette. Conditions: l'acheteur se rendra remonable de pairement d'un billet du le 20 janvier 1837 de la somme de 3313, ainsi guira autre qui écherra è 39 mai 1837 de la somme de 3352, et la balance ommptant

PAR FERNANDEZ & WHITING.

L'acteur vendu semedi, 16 du conçuer, à madi précia, là la Butras, encorganter Chartres et St. Louis:

Un lot de terre situé un feubourg Margay, yes Mystérieuse, ouvre St. Claude et 90 pieds 8 lignes de professeur et la propriérieus es product de la prepriérie de la Levez de l'Etotte Polaire ser lequel il existe une maison en boindivisée en deux apprirements, galerie et cabinet, une patie cuisine, dec. Conditions de la vente, un terre comptant, la balance.

fequel il saiste une maison en bora divisor un ova appartement, galerie et cabinet, une patre cuisine, d.c. Conditione de la vente, un tiera compant, la balance à 6 et 18 mois de crédit en billers sans endosnement et reportàque spéciale jusqu'à final paiement.
L'acte de vente aut frist dell'acquireur sora passé chez M. Caire, notaire publis.

chez M. Caire, notaire public. PAR FERNANDEZ 'de WHITING.

Ruperbes venans de tings fait, à l'emean.

WENDREDI, 9 du courant, è dix heures du
main, il sera vendu à leur encan, rue St. Louis so
30, us grand assortiment de valeur en linge fait, roçu
tout récements de New York, et confetionné pour
un des premiers magasma de lings fait de certe ville,
consistant en habits et levites noires de première qualités: pantalons de casimire de Londres, draps noire
at an couleurs: passalons assortia, drap en velours et
gilets de mermos, chemises de toile fine, caleçons de
ianelle, chemises de coton, de avec le devant en toile faise.

isanese, chemiere de describir de la completa pour nègres;
le fine.

3.7 Aussi, 200 habillemens completa pour nègres;
laite de kerseya, gilem, pantalens et capotes de couvertos, etc.

3 dèc.

PAR J B BLACHE. FAR J S BLACHE.

Lacra vendu vendredi, 9 da courant, à midi, à la
Rourse He wiste. Blures Hewlett:

Un TERRAIN, sinsé à l'enosignure des rues
Remparts et Dumsine, ayant, moure française, 30
pieda de face à la riss des Remparts sur 60 pieda de
protondeur, et plus s'il s'en trauve, ensemble les étri-

protondeur, et pips s'il s'en trouve, ensemble les étraces y construits, consistant en une maison briquetes entre potentax, couvrie en arécises, composée de quetre appartemens, deux cabinets et une galerie; une cuisins en briques, à étage, composée de six piècas dont trois à feu, une sutre ceisins briquete entre potenux, latrines énobles en briques, cour carrelée, dc. Conditions: Un tiera comptant et le reste à é et 12 mois de crédit, en billess éndossés à satisfaction avec hypothèque spéchale jesqu'à parfait paiment L'acts de vente per l'A Pédessiaux, notatre public. 3 dec

PAR J. LECARPENTIER. L sora vendu mercredi, 7 Décembre, à 13 hourse du matin, à son mayasie d'encan, §30 caisses Verres allemends, d'une demi pinte. 7 déc PAR J. LECARPENTIER. L sera vendu mercredi, 7 Décembre, a un mercredi du matin, à son magasin d'encan, pour cière une lacture.
Un assortiment d'habillements, de qualité supéries-re, consistant en menteages, habits, vestes, gileta, pan-7 déc

To assortiment a distinction of a datable superfect, consistant en mantieson, habita, vestes, gileta, pantalone, d.c.

PAM I. B. BLACHE.

L sera vendu, jusdi, 5 du concant à midi, à la Bourse d'environ 23 ans, avec son file Lovis, âgé d'onviron 6 ans. Rosalie est un peu cuismère, blanchisseouse et repasseous; picinement garante des vices et maladies prévus par la loi. Conditions—Comptant, 7 dec

PAR J. B. BLACHE.

L acra vendu, vendredi, le 9 du courant, à 4 heures, à l'encoignure : les vices communes et St. Jean Un Cabaret bien garmi.

Conditions à la vente.

VERMENT—108 barils whiskey rectifie de Hatch, en débarquement du bateau à vapour Hinde, à vandre par 7 dec G DORSEY, 44 Nouvelle Levie,

EANS-at Hinseys du Kontucky—13 balles

TEARS at theneys de Kentucky 13 balles jeans et linseys de Kentucky, à vendre par 7 dec FORSYTH, GOODWIN & Co.

7 dec PURS I II. WOOD ALL ANGUES de Beuf-Un petit lot de langues Ade bouf de qualité aunérieur, à vendre par 7 dec PORSYTH, GOODWYN & Co. Tose FURES I ain 1000 m a martin porte feuille contenant des papiers relatite à la barque Josephine. La personne qui l'aura trouvé est prée de le remettre à HOSKINS & WILCOCKS, 6 doc Rue du Camp, No. 31

phine. Le presente à Bucona. Rise du Camp. Le doc de Camp. Le construir à Bucona. Rise du Camp. Le construir de la constant de la seconde Aminimalité. S'adreser à Camp. Rise de la Douane. Rise de la Douane. TARKLOUN

Rue de la Douane

Charine—100 barile surfine, en débarquement du

Ravire Majestie, et à vendre per

Edec R GRONING & CO.

IN magasin et àlvendre per les cognalgrés.

180 eurone Tabac espegnol, presinère qualité,

180 euron Cofé.

2 poinques Rum de la Jamaique, article supér.

GOULE & LAMBERT,

Due No 11, près de Rai-Read.

Sides No. 11, près de Rent-Rend.

DERUF de Misseuri-Un lot de mans Boref du Blissouries depribarit à vendre par MENRY, LATALES COMMENT LATALES COMMENT LATALES COMMENT RESIDENT RESIDEN

Venter & l'Epcan.

PAR BORSTALL & Ce.

Burean ne 60, ree du Camp.

Le sers venda jessi prochain. 8 du centrant, à ente heures précises, au magasin de M.M. Bier & Stepver, encoujenare des rees Magasins et Proydra.

200 barrie via de Samea, ausa per qu'il a été importé. Condisses jesqu'à 8000 constant; audessus de 870, 4 mois de crédit en biliste endossés à aviséaction.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Buperbess ventes de mesables à l'encan Vente des réserue.

EUDI prochesis, il de cerrant, à 10 heures du ma de la lia, très précises, res de la Vieille Levée, entr les ques St. Louis et Tadones, misson de M.E. Fortier, il sera venda les metables meublans ladite maison, la plus grande pina grande pertie desquel on té sais vés dans le dernier încendis, : appartiennent au siperbe établissement que tensignit musdamen Rigatid de Griffon, les masubles, à quelques exceptions près, sunt en bou dart, et ceux qui terquent des musons publiques sonteils periores submit de la precurer dans ce genre les arricles dont ils peurest avoir bas ila, commes lita, sideboarde, tables de nuit, chisses, armoires, glaces, sofas, penduen de nuit, chisses, armoires, glaces, sofas, penduen et une grande quantité d'autres articles, & C. Conditions: comptent.

Le sera vendu le 12e, jour de décembre 1836 à mili, a la Basses Bewiest, pour chire un compte, les terraines ci-apète décrite, suicé dans le ville de Madisonville.

Deux Terraines rue Dumaine, bornéau Sud par la promété de Met. Il Mufcollet et aux de la conspirate des conveils.

terrains ci-speca decrita, anues unames consille.

Deux Terrains; me Dumaine, bornéfau Sud par la propriété de Mr. J. H. McCollet, et au Nord par celle de Mr. S. Francis pr., et de 130 pissés de profondeur.

Deux de dans le maline Net, faiseat face à la rue des Pina et borné pareallement, aussi de 130 pieds de naviondeur. profondeur.
Un Lon dann le useme tiet, faisant face à la rue St.
François et de 130 pieds de profondeur.
Quatre Lots, faisant face à la rue Dimaine, bornés au Sad par la rue St.
François, au Nord par la rue Milberry, et a étandant à 120 piede dans la profondant.

deur.

Denx Terrains dans le mêmetlet, bornés au Sid par la rus St. Rosseis, et faisant face à fa rus Mul-Pons les terrains ci-dessus mesnrent fit pinds de

deux. Un morcean de terre, entre les deux derniers, de 190 piels de large et auengat à la propriété de Ur. Per Bahaa, et s'étendant comme ci-dessus; le tout mesu-

Bahaa, et s'étendant comme ci-dessus; le tout mesure française.
Concritons—Un et deux ans de crédit pour billets endonées à estafaction et hypothèque spéciale sur la propriété.
Actes de venie pardevant H. B. Cémas, notaire, aux frais des acquéreurs.

FAR M. BARNETT.

L. nera vendu le 8 décembre prochain, à milli, à la Bourse Haurlett.
La insignresse Susanne, agés d'environ 23 ans, boune blanchissesses, repasseus et entsinère, avec son estiant André, de de 7 ans, peinement garantia.

Condition—3 et 6 mois nour billets endossés à éntifaction et partant hypothèque jusqu'à parfait picture.

Uifacton et partant hypothèque jusqu'à parfait pilement.
L'acte de vente par devant Wm. Boawell, notaire, nu frais de l'acquêreur.

FAR JONAS ROBESON & Co.
PAR JONAS ROBESON & Co.
JO

PAR FERNANDEZ & WHITING

PAR FERNANDEZ & WIIITING.

L sera vendu jeudi prochsin, 9 du courant à feur Imagasin d'encar, à 11 heures du matin, sa 's réserve, pour clôra un compter.

S caisses d'indicenas fines: 1 do alépine do et une quantité d'autres marchadises.

6 dec

PAR FERNANDEZ & WIITTING.

Aux Distultateurs et Parfameurs.

L sera vendu mercredi prochain, 7 du courant à 11 heures du matin, à leur magasin d'encan, sans réserve, pour clore un compte.

30 balles de graines de Lavande frais, et tout récemment débarqué de Malaga. Aussi, une questité de groceries.

6 dep.

PAR T. C. CASH & Co. de groceries.

PAR T. C. CASH & Co.

Joile à draps, indionne marrimack, mouchoirs pluses, d.e.

PAR FERNANDEZ & WHITING

L'esclave Maria, négresse de 18 nas, un peu blan-tisseuse, cuisinière et domestique de un tasu, plei-ement garantie. Elle s'est absentée une fos un-int dia jours, mais elle est reveaue d'olle même. Condition — L'acquêreur s'engagera de paver deur illet pour \$318-33 chaque de 18 junvier 1437 et 18 illet 1837, pour la balance un belleta à 6 mois, en fos-à à satisfaction et portant hypothèque.

5 d. c.
PAR JOHN M. BACH.

[L sera vendn jeud 15 de décembre 1836, à mit. à 18 la bourse Hewlett, à la folle enchère du deru er cquéreur qui n'a point rempir les conditions de la voite.

L'esclave Bazil, agé de 11 ans-Lo titre seul men aranti. L'acte de vente pardevant Win. Baswell, notsire, L'acte de vente pardevant Win. Biswell, notsire, six frais de l'acquéreur. 5 dec.

ES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public det particulièrement les dames, qu'ils out reçuir les derniers arrivages de France, un assoriment iditionnel de nouveautés et marchandises de gout, our magain est situé rue Contiente Chrites et availe. THOMAS & ROZANT DE MANDRES. 6 dec.—3

ARTIN DEJAX, rue Toulouse, en face l'en-lican de M. Mosey, a l'honceur de préveur les imos et le publie qu'il a reçu par les derniers na-res arrivés de France, un très grand assortiment de iantanix pour dames et pour enfans, dans les fortines t les goûts les plus neuveaux; une très grande quen-té de schâles cachemires pars, de fabrique de Paris; a très grand choix'd'isstiennes françaises, nouveaux sesins, des broderies de la beameterne et besucoup articles de nouveautés dec. qu'il vendra à des prix ès modérés. le modérés. N. B. – Il a le dépôt d'un prepriétaire de la Champane très renomme pour les vius blancs mousseux, de talité supérieure à \$15-a douzaine. 6 dec—4

e dec-5

e 10 DE RECOMPENSE.

S'EST échappé de chez le soussigne un beau chien de pagnent puce ayant quelques tàches grises sur corpe cites pattes; il ai queue coupée un personnet et s'appelle Lindor.

Z. COLSON,

6 doc-5

Banque de la Louisiane.

Lettres au Collège Roya de Berdeaux et ayant refessé dans une der principales villes de France, ésirerait se placer dans un collège des Etats-Unis, samme professeur de langue française; à défait il randrait une place sur une habitation pour instruire se jounes gens, ou bien domerait des leçons en ville tebes lai. S'adresser par lettre cachetée adressée, Mr. G. B. au Bureau de serte feuille 6 dec—3

on oth spectroper

M. MADERS, 190 of Many 190 of Private Private Private Constitution of Many 190 of Private P

100 west errant de necessa meanrent fig puels de facesar 120 piede de presenteur (necesse française).

DE PLUS:

Un morocan de tarna dens le fond, mentrant 200 niede de face à la rise des Pins, et s'étendant entre lès lignes manifolies jaqui'à l'habitation Primeral, ou 40 anneus à partir de la rivière Tchifoneta.

Un morocan de terre mesurant 170 piede sur la rite des Pins, entre lignes parellèles, et de même producteur.

PAR T. C. CASH & Co.

Meables.

L sera venda mercedi, 7 décembre, à 11 beures précises, un assertiment de moubles, expaisitantien sofia, tables de estens et à diner, bois de lite, burcaux, armoires, glaces, étc.

De plus: un apis de Bruxelles, presque norf. mesuram 18 pi de sur 22.

PAR T. C. CASH & Co.

Rue du Carm, no 44.

Marchandises Séches par cotts.

L sera vendutendi, 8 décembre, à 11 heures: 500 consistant principalement de convertures, flancles, kerseya, toile d'Irlande, batistes, coton blanc et écru, Joile à designations marrimack, monchoire, enterploies, éte.

L sera vendu Mercre it Fourant, à 4 hourse de l'après mid, su magasin No. 128 rue du Came, 400 i arils harongs Potomac. 6 dec.

PAR JOHN M. BACH
L sera vendu amedi 10 décembre 1835, à midi, à le de l'Aronde Bank's.
L'esclave Maria, négresse de 18 ans, un peu blantisseuse, quisinjère et domestique de un son decisione de l'Aronde Bank's.

Demandé par un jeune Americam, elevé en France, parlam bien les deux langues et un peu Espagnol, une place dans une maison de commison ou ou chez un courtier de coton. S'adresserà J DARRANON, 6 dec-3

Mr. G. B. sa Davesa de este leusite dec—a

E soussigné venant d'arriver de France, a l'honLa neur d'informar le public en général, et particuèrement les Dames de la Neuvelle Orléans qu'il fera
ouverture de sen magnain, sété rac Toulouse, entre
hartres et Regale, le 18 du content, où l'on trouvera
n bol assortiment de boubone, sucrettes, objets pour
frances de. de. Regêre per ses soins et les bonen qualités des différents articles qu'il a apportés austaire toutes les personnes qui voudront bion l'honorande leure sisties. # dec-6 \$10 MATOSSY.

Science four versions of the MATOSS1.

DECU par les deraiers paquetots, de New York
Det Philadelpaie:
Cardes à coton no 10; tamés en fil de for et en drin; terminetes, tilles, pionhes nouv jardin; couperène, language, chactes à buchér et à équarire, cascettas, manches de fault, pierres à razior, imbatés, cordes à violoss, plaques en naivre pour assigne, chancis en digire, fournesse portatis, cortage goodromés et Manille.

ALGUELIN,
7 dec